

TAXE D'APPRENTISSAGE – CAMPAGNE 2021 (salaires 2020)
Lycée Horticole, Forestier, Hôtelier et Services à la Personne
de Mesnières-en-Bray
Le Château – 76270 Mesnières-en-Bray

Madame, Monsieur,

Comme chaque année vous allez procéder au versement de votre taxe d'apprentissage. En ce sens, vous envisagez très certainement de verser la partie « **hors quota dite solde de la taxe d'apprentissage** » de celle-ci aux établissements scolaires avec lesquels des partenariats ont été développés.

Nous serions particulièrement honorés de pouvoir recevoir votre taxe d'apprentissage. Vous connaissez la qualité des formations que nous développons, le dynamisme de nos équipes enseignantes, de nos personnels, ... mais aussi la nécessité de mener à bien nos investissements pédagogiques compte tenu de l'importance des moyens de financement qu'ils supposent.

Notre établissement de formation situé près de Neufchâtel-en-Bray, sur la commune de Mesnières-en-Bray, dans le département de la Seine-Maritime, assure essentiellement des formations dans les domaines de l'Horticulture, de la Forêt, de l'Environnement, de l'Hôtellerie-Restauration et des Services à la Personne. Implanté en milieu rural, notre établissement de formation est aussi un employeur local important pour son territoire en étant fortement engagé dans le pôle de développement économique du Pays-de-Bray.

Notre établissement s'engage pour l'avenir ! L'ouverture du **BTS Gestion Forestière par apprentissage** en partenariat avec les milieux professionnels, depuis 2018, du **BTS Management en Hôtellerie Restauration et du BP Responsable de Chantiers Forestiers par apprentissage** en 2019, montrent combien notre structure de formation est dynamique et entreprenante. Ces formations mises en œuvre dans le cadre du développement de l'**Unité de Formation par Apprentissage (UFA) du Lycée St Joseph de Mesnières-en-Bray**, doivent permettre à nos apprentis de mieux intégrer le marché du travail. Une **licence professionnelle « Conseiller Forestier »** et un **Brevet Professionnel Jeunesse et Sports « Loisirs tous publics »** ouvriront en septembre 2021.

C'est pourquoi nous vous remercions de votre bienveillante attention dans le choix de notre établissement pour le versement de votre **taxe d'apprentissage** (partie « hors quota »).

Compte tenu de la réglementation, notre établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour la partie « **hors quota dite solde de la taxe d'apprentissage** » pour nos formations initiales et professionnelles (hors formations par apprentissage). Celle-ci permettra de financer les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire (article L. 6241-2 du code du travail). De par la nouvelle loi sur la réforme professionnelle il n'y a plus de catégorie (A ou B) comme précédemment.

Nous vous rappelons que vous devez vous acquitter de votre taxe d'apprentissage avant le **lundi 31 mai 2021**.

La nouvelle loi « Avenir Professionnel » réformant l'apprentissage précise que l'entreprise verse directement sa contribution « partie hors quota » à l'établissement d'enseignement et de formation sans aucun intermédiaire. Un reçu libératoire sera versé à l'entreprise.

En conséquence nous vous remercions de bien vouloir verser votre taxe d'apprentissage « partie hors quota dite solde de la taxe d'apprentissage » au **Lycée St Joseph de Mesnières-en-Bray Le Château – 76270 Mesnières-en-Bray** avant le **lundi 31 mai 2021**. Notre établissement bénéficiaire vous communiquera un reçu libératoire pour votre versement dans lequel il vous sera indiqué le montant versé et la date de celui-ci.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre démarche et nous tenons à votre disposition en vous remerciant de votre contribution.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Gilles PELLETIER
Chef d'Etablissement

N.B. N'hésitez pas à contacter directement Mme Elodie ALLARD responsable de notre service « Taxe d'Apprentissage » au 02 35 93 10 04 pour vous accompagner dans votre démarche.